

ARRETE DU PRESIDENT  
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A  
LA PROMOTION INTERNE - 2026

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE DE  
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant la demande de réinscription sur la liste d'aptitude de Mme Emilie MAGUER,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **bibliothécaire territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2026** est établie comme suit :

| <i>Collectivité</i>                | <i>Nom-Prénom</i> | <i>Date de 1ère inscription</i> |
|------------------------------------|-------------------|---------------------------------|
| MAIRIE DE SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY | Mme MAGUER Emilie | 09 juillet 2024                 |

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 08 juillet 2027**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le :

Fait à Annecy, le 03 juillet 2026

Le Président,

Antoine de MENTHON

